

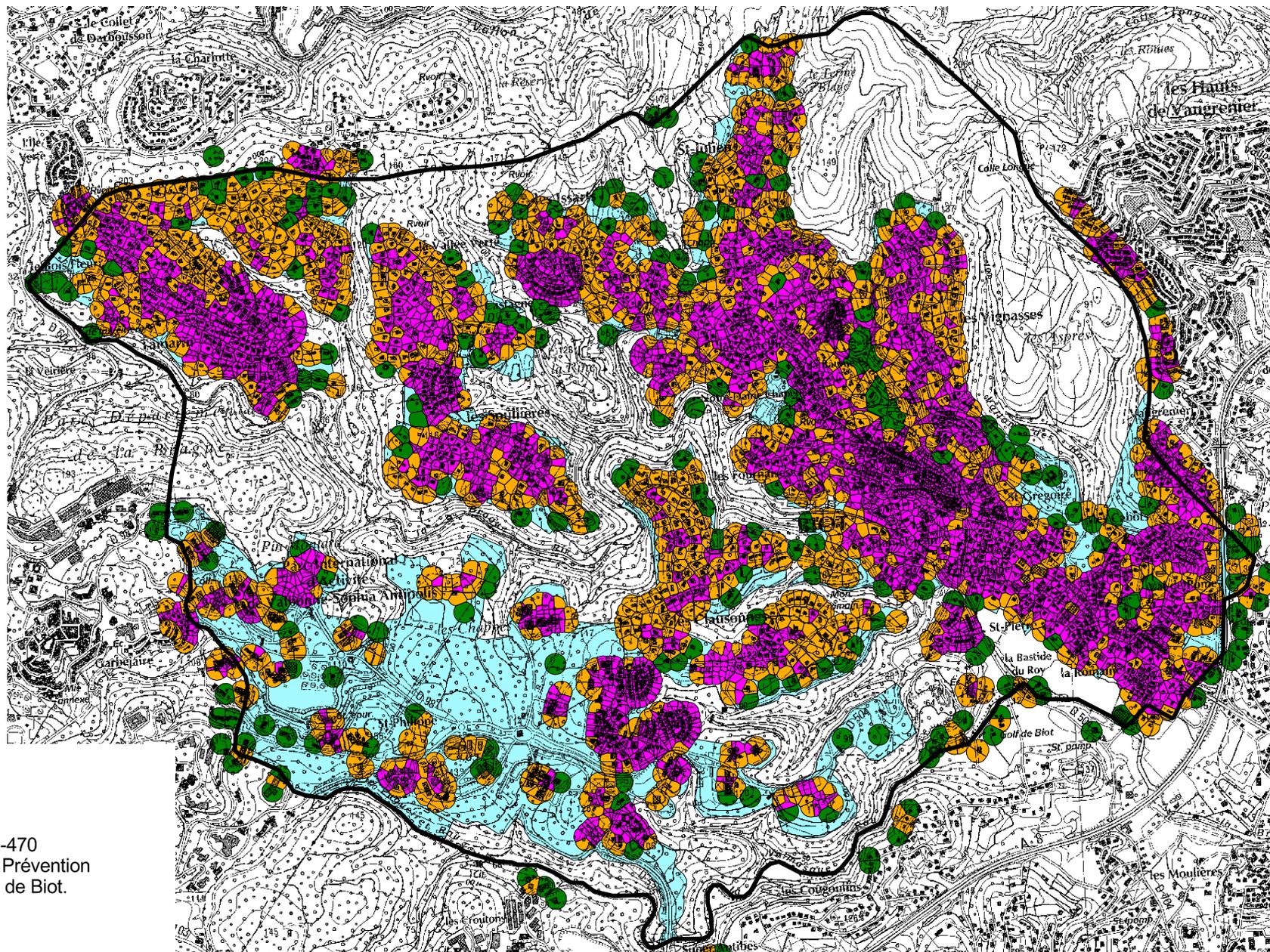
# Commune de BIOT



## Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts

### Carte des enjeux d'occupation du sol

-  Limites communes
-  Habitat diffus : moins de 2 hab/ha
-  Habitat groupé : de 2 à 4 hab/ha
-  Habitat dense : plus de 4 hab/ha
-  Zone constructible au P.O.S (hors NC et ND)



Document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008-470 du 23 juin 2008 portant approbation du Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts sur la commune de Biot.



# Commune de BIOT

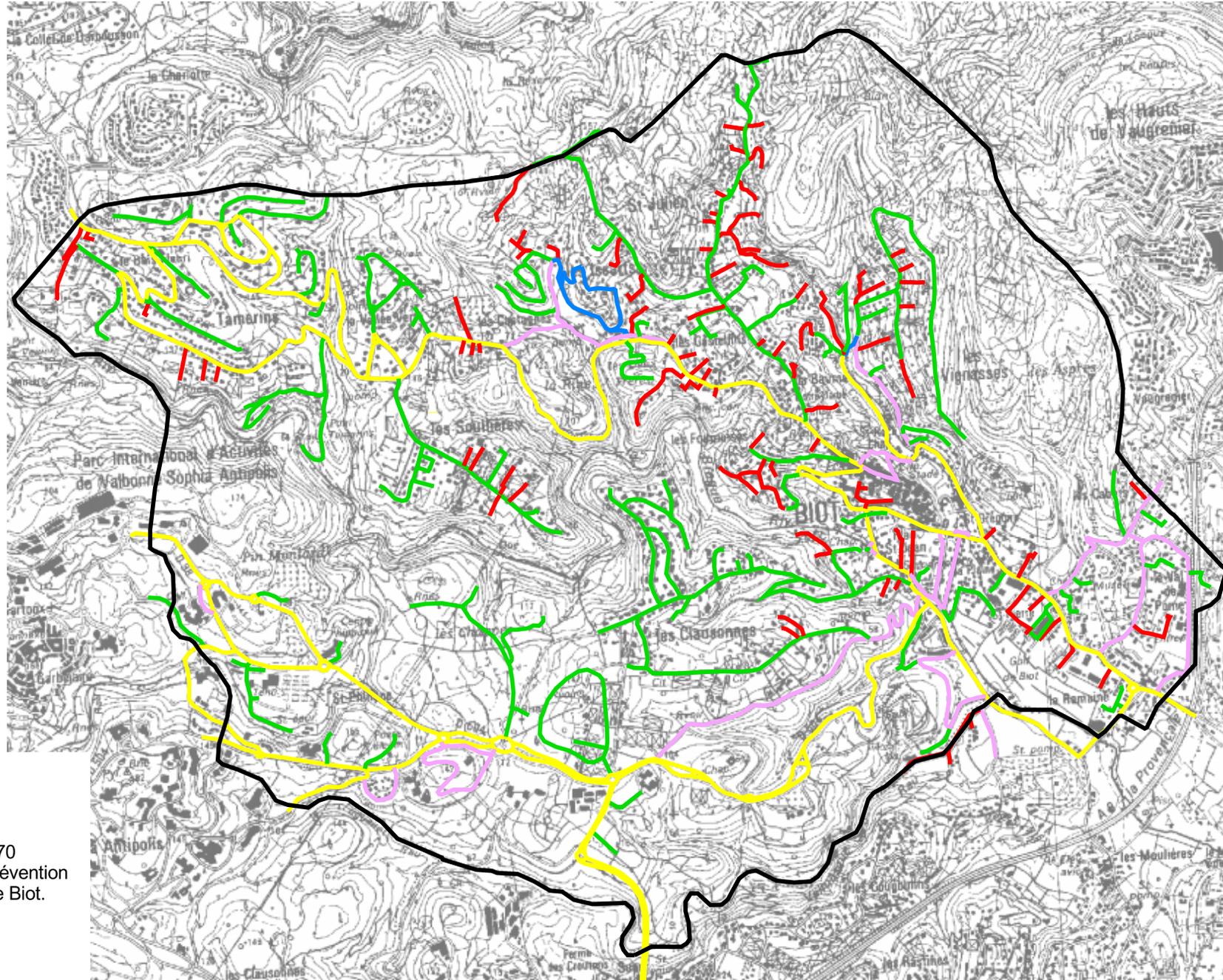


## Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts

### Carte des enjeux d'occupation du sol

 Limites communes

-  Voie principale (double issue, largeur supérieure à 5 mètres)
-  Voie secondaire (double issue, largeur supérieure à 3 mètres)
-  Voie étroite (double issue, largeur supérieure à 3 mètres)
-  Voie sans issue (largeur supérieure à 3 mètres)
-  Voie étroite sans issue



Document annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008-470  
du 23 juin 2008 portant approbation du Plan de Prévention  
du Risque Incendies de Forêts sur la commune de Biot.